

## CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS

### 2.1.1. LOCALISATION

Les élevages enquêtés sont localisés dans les centres urbains et périurbains de Conakry et répartis comme le montre le tableau I.

**Tableau I : Localisation des fermes avicoles dans la zone urbaine et périurbaine de Conakry**

| Localités    | Nombre d'élevages | Pourcentages (%) |
|--------------|-------------------|------------------|
| Boké         | 7                 | 7.7              |
| Conakry      | 35                | 38.8             |
| Coyah        | 22                | 24.4             |
| Dubrêka      | 4                 | 4.4              |
| Forécariah   | 3                 | 3.3              |
| Fria         | 2                 | 2.2              |
| Kindia       | 17                | 18.8             |
| <b>Total</b> | <b>90</b>         | <b>100</b>       |

### 2.1.2. GERANCE

Les propriétaires des fermes sont repartis en quatre groupes socio-professionnels à savoir les fonctionnaires d'Etat (51%), les artisans (11,1%), les commerçants (16,7%) et les diplômés sans emploi (21,1%). Toutes les fermes enquêtées ont un statut privé. Par ailleurs, 5,5% des propriétaires sont des femmes. Quant à la gérance des fermes, 75,6% sont gérées par les propriétaires contre 24,4% par des tiers. Le niveau d'instruction des gérants est le primaire dans 51,11% des cas, le secondaire (28,88%) et le niveau universitaire (13,33%). Le nombre moyen d'ouvriers est de 6,5. Ces derniers sont dans leur quasi-totalité des analphabètes.

### 2.1.3. STRUCTURE DU CHEPTEL ET ACTIVITES ASSOCIEES

La taille des exploitations est variable selon les possibilités économiques des éleveurs. En fonction des effectifs, on distingue 3 types d'exploitation :

- 7 exploitations (7,77%) de petite taille dont les effectifs des poules sont inférieures à 1000 poules;
- 51 exploitations (56,66%) ont une taille moyenne avec des effectifs allant de 1000 à 2000 pondeuses ;

- 32 exploitations (35,55%) de grande taille disposent des effectifs supérieurs à 2000 poules.

Trois souches de poules sont exploitées à savoir la souche Isabrown exploitée à 97,8%, la Ponte rouge exploitée à 1,1% et Hissex exploitée à 1,1%. L'élevage des poules est associé à celui des bovins et des petits ruminants (40%). Une proportion importante d'éleveurs pratique la production végétale ; les surfaces moyennes emblavées étant de 25,745 hectares.

#### **2.1.4. LES BATIMENTS**

Les abords sont quelques fois dégagés avec une orientation Est-Ouest dans 97,7% des cas contre 2,2% de bâtiments qui présentent une orientation Sud-Nord.

Les bâtiments sont conçus en fonction des exigences de l'élevage. La toiture est couverte en tôles galvanisées dans 98,9% des fermes contre 1,1% en bâche avec une pente de 5 à 10%. Quant aux parois latérales à demi-ouverture, les grillages à petites et grosses mailles et les bâches sont utilisés pour l'aération.

Les bâtiments ont une superficie qui va de 100 à 3060 m<sup>2</sup> soit une moyenne de 524,96 m<sup>2</sup>. Dans les exploitations disposant de plusieurs bâtiments, la distance moyenne entre eux est de 15,54 m.

#### **2.1.5. EQUIPEMENTS ET MATERIELS D'ELEVAGE**

##### **2.1.5.1. Les batteries**

Sur les 90 élevages, les batteries de type chinois ont été rencontrées dans 1,1%. Les dimensions des batteries sont de 45 cm de largeur, 50 cm de profondeur et 40 cm de hauteur.

##### **2.1.5.2. Mangeoires et abreuvoirs**

Les mangeoires utilisées sont pour la plupart artisanales alors que les abreuvoirs sont en plastique et de type siphon. Les abreuvoirs à remplissage automatique se retrouvent seulement dans l'élevage en batterie. La proportion d'élevage ayant respecté les normes recommandées est de 64% pour les mangeoires et 67% pour les abreuvoirs.

##### **2.1.5.3. Autres matériels**

Les pondoirs collectifs faits en bois sous forme de caisse sont largement répandus dans les élevages. Tous les élevages au sol ont des pondoirs collectifs placés le long du poulailler. Leur nombre varie en fonction de la taille de l'élevage.

Les perchoirs sont présents dans 60% des élevages.

## **2.2. CONDUITE DE L'ELEVAGE**

Deux types d'élevage sont pratiqués dans la zone à savoir l'élevage au sol (98,1%) et l'élevage en batterie (1,1%). Les stades d'élevage pratiqués dans les fermes sont les mêmes à savoir l'élevage des poulettes de 0 à 20 semaines et des pondeuses à partir de 20 semaines.

### **2.2. 1. STADE POULETTES**

Les éleveurs démarrent eux-mêmes les poussins dans les bâtiments d'élevage à l'intérieur desquels ils aménagent des poussinières en carton. Dans d'autres cas, les poussins ont été démarrés par les fournisseurs avant d'être livrés aux éleveurs. Cette dernière observation est faite dans 4% des élevages.

Le débecage est réalisé dans tous les élevages à des stades différents suivant le comportement alimentaire des sujets. 2,2% des éleveurs effectuent le débecage à 1 mois, 41,1% à 2 mois, 6,7% à 3 mois, 48,9% à 4 mois et 1,1% à 5 mois d'âge.

La mise en place des lunettes fait suite au débecage au moment de l'entrée en ponte. Elle se fait également à des stades différents selon les éleveurs : 84 élevages (93,3%) l'effectuent à 5 mois, 5,6% à 4 mois et 1,1% à 6 mois. Au cours de la croissance des poules, un tri est effectué consistant à enlever du ou des lots, toute poule non performante (soit malade, soit ne pondant pas). La densité moyenne est de 4,23 sujets/m<sup>2</sup>. Elle est inférieure aux normes recommandées dans 30% des élevages.

Le contrôle de croissance des poulettes par des pesées régulières est effectué dans 60% des élevages.

### **2.2. 2. STADE PONDEUSE**

L'entrée en ponte des volailles se situe à 176,6 jours. Le programme lumineux pour pondeuse est seulement pratiqué pendant 3 à 6 heures dans 21 élevages (23,3%). L'éclairage est à base de la lumière naturelle dans les autres élevages.

## **2. 3. ALIMENTATION**

### **2. 3.1. APPROVISIONNEMENT, QUALITE ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS**

Seuls 8,88% des éleveurs fabriquent leur propre aliment. Les autres éleveurs s'approvisionnent auprès des provendiers au nombre de huit dont les quatre les plus importants détiennent 80% du marché des aliments. Le tableau II montre les valeurs bromatologiques des échantillons prélevés chez le plus grand provendier. Les taux de protéines sont proches des apports recommandés alors que les teneurs en Ca et P sont insuffisants.

**Tableau II: Valeurs bromatologiques des échantillons d'aliment de volailles prélevés dans une fabrique à Conakry**

| Constituants         | Démarrage | Poulette | Pondeuse |
|----------------------|-----------|----------|----------|
| Matière sèche (%)    | 80,21     | 81,16    | 81,16    |
| Protéines (%)        | 18,36     | 17,5     | 17,5     |
| Matières grasses (%) | 6,43      | 7,15     | 6,51     |
| Cendres (%)          | 12,26     | 11,27    | 12,41    |
| Calcium (mg)         | 212       | 75       | 69       |
| Phosphore (mg)       | 4,5       | 6        | 9,5      |

Dans les élevages visités, le nombre de services est variable :

- 22,2% des éleveurs font un service par jour c'est à dire le matin ou le soir ;
- 44,4% donnent l'aliment 2 fois par jour (le matin et le soir) ;
- 33,3% en distribuent 3 fois par jour (le matin, à midi et le soir).

La quantité d'aliment consommée par jour est déterminée à partir du nombre de sacs (50 kg) utilisés et de l'effectif des volailles. Elle est en moyenne de 105 g par poule et par jour.

### **2.3.2. ABREUVEMENT**

L'eau est distribuée de façon continue et à volonté. Les sources d'approvisionnement en eau sont le puits ordinaire, le forage et le robinet dans les proportions suivantes : 41,1 % utilisent l'eau de puits, 32,2% l'eau de forage, 13,3% l'eau de robinet, 5,6% le puits et le forage, 3,3% le puits et le robinet et 4,4% le forage et le robinet.

## **2.4. CONDUITE SANITAIRE**

Les maladies les plus couramment rencontrées dans les élevages enquêtés sont représentées par la coccidiose (53%), la salmonellose (34%), la maladie de Newcastle (9%) et la maladie de Gumboro (4%).

Contre ces pathologies des mesures prophylactiques sanitaires et médicales sont mises en œuvre.

### **2.4.1. PROPHYLAXIE SANITAIRE**

#### **2.4.1.1. Désinfection**

Après le nettoyage des locaux, la désinfection est faite au crésyl, au Vircont<sup>ND</sup> ou à la chaux. Dans le poulailler en batterie, le nettoyage se fait par brosse à sec et la pulvérisation ou par lavage et pulvérisation. La plupart des éleveurs utilisent les pédulives à l'entrée des élevages.

#### 2.4.1.2. Vide sanitaire

Le vide sanitaire de 15 jours est pratiqué dans 98,9% des élevages contre 1,1% qui applique un vide sanitaire de 30 jours.

#### 2.4.2. PROPHYLAXIE MEDICALE

Les programmes de prophylaxie médicale appliqués dans les élevages sont ceux des fournisseurs de poussins. Le programme le plus couramment utilisé est celui du centre avicole de Kahéré qui est le plus grand fournisseur de poussins dans la zone d'étude. A ce programme s'ajoutent celui de SEDIMA du Sénégal et le programme chinois de SIGUICODA.

Sur le plan de la chimio-prévention, 72,22% d'éleveurs pratiquent le déparasitage des volailles au moins une fois tous les 3 mois.

Ces actions de prophylaxie sont mises en œuvre par des vétérinaires soit de façon continue (16,7%) soit de façon ponctuelle (55,6%). Une proportion assez importante d'éleveurs (27,3%) ne reçoit aucune assistance vétérinaire.

### 2.5. PERFORMANCES ZOOTECHNIQUES

#### 2.5.1. PERFORMANCE DE PONTE

L'âge d'entrée en ponte est de 176,6 jours. Le tableau III indique les moyennes mensuelles des taux de ponte en fonction de la taille des effectifs de pondeuses.

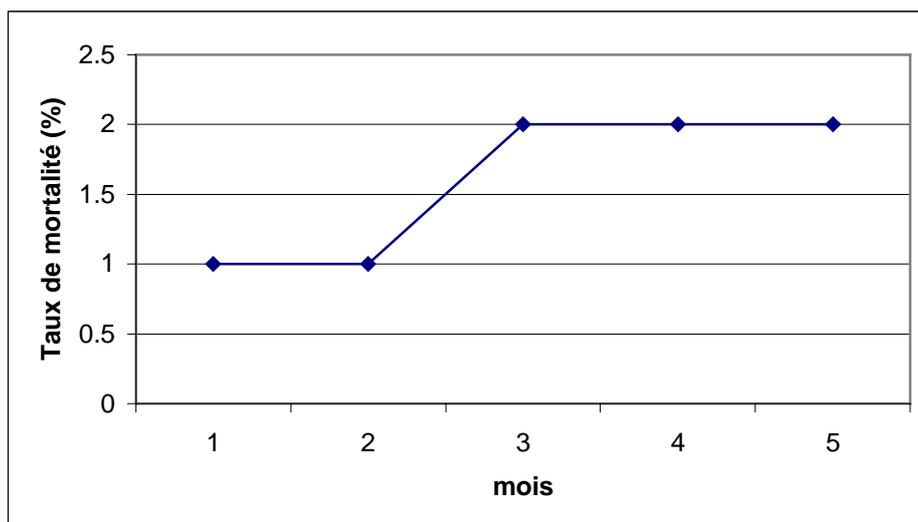
**Tableau III: Taux de ponte moyens mensuels des élevages de pondeuses en fonction des effectifs de poules**

| Taille des exploitations | Taux de ponte en pourcentage (%) |              |              |              |              |              |
|--------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                          | Mois 1                           | Mois 2       | Mois 3       | Mois 4       | Mois 5       | Moyenne      |
| < 1000 (7 fermes)        | 33                               | 50,66        | 65,29        | 50,70        | 51,55        | <b>50,24</b> |
| 1000 à 2000 (51 fermes)  | 24,21                            | 51,84        | 60,12        | 71,38        | 67,83        | <b>55,07</b> |
| > 2000 (32 fermes)       | 32,09                            | 54,41        | 67,40        | 73,50        | 69,21        | <b>59,32</b> |
| Moyenne                  | <b>21,77</b>                     | <b>52,30</b> | <b>64,27</b> | <b>65,19</b> | <b>62,86</b> | -            |

Le taux moyen de ponte varie de 21,77% au 1<sup>er</sup> mois à 62,86% au 5<sup>ème</sup> mois. Il semble plus faible dans les petites exploitations (50,24%) que dans les exploitations moyennes (55,07%) et les grandes (59,32%).

#### 2.5.2. TAUX DE MORTALITE

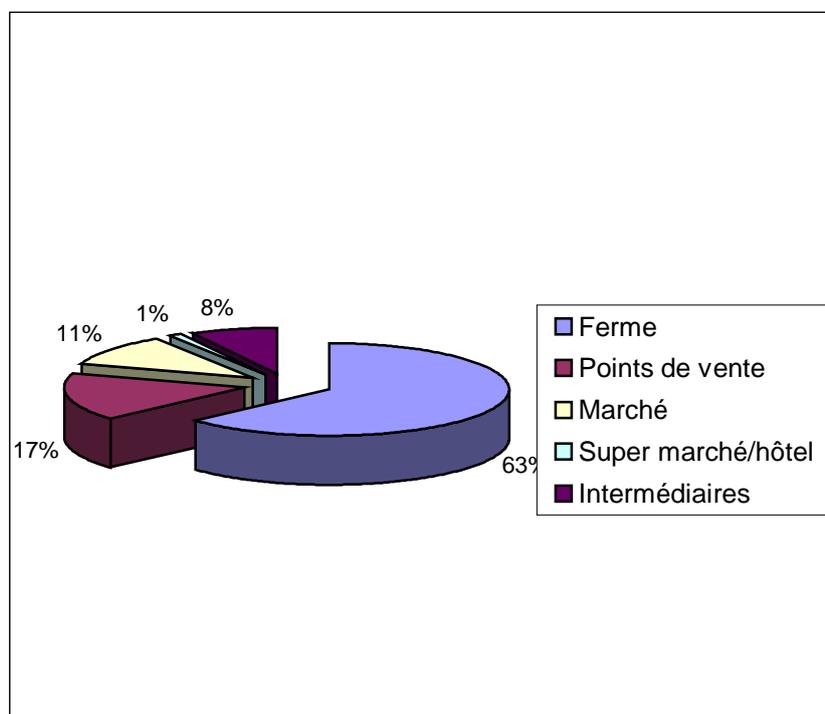
Sur la base des effectifs de poussins mis en place et des poulettes entrées en ponte, le taux de mortalité moyen pendant la phase d'élevage est de 17%. Pendant la phase ponte, il passe de 1% pendant les deux premiers mois de ponte à 2% à partir du 3<sup>ème</sup> mois de ponte (figure 2).



**Figure 2 : Taux moyens mensuels de mortalité pendant la phase ponte**

## 2.6. COMMERCIALISATION DES ŒUFS

Les œufs ramassés par jour sont mis dans des alvéoles de 30 œufs. Ils sont vendus sur place (à la ferme), au marché, à des points de vente, au super marché et/ou à des intermédiaires selon la taille de la production (figure 3). Le prix de vente du plateau d'œufs varie de 6000 FG (1200 FCFA) à la ferme à 10 000 FG (2000 FCFA) au niveau des points de vente.



**Figure 3 : Répartition des différents lieux de vente des œufs produits dans la zone périurbaine de Conakry**

## CHAPITRE III : DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

### 3.1 DISCUSSION

#### 3.1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DES EXPLOITATIONS

- *Structure des exploitations*

38% des fermes enquêtées sont situées à proximité de la ville de Conakry. Cela est dû au fait que Conakry, la Capitale, est le pôle d'attraction des activités socio-économiques du pays et abrite presque le ¼ de la population guinéenne demandeuse de produits d'origine animale, notamment, les œufs. De plus, l'existence des fabriques d'aliments pour volaille, la facilité d'accès aux intrants et matériels avicoles et la facilité d'écoulement des produits sont autant de raisons qui justifient ce constat.

La forte présence de fonctionnaires d'Etat, de commerçants et d'artisans dans la filière montre que la production d'œufs de consommation constitue un moyen de diversification des revenus des producteurs comme c'est également le cas au Sénégal [11], [3]. La proportion de femmes propriétaires (5,55 %) de fermes avicoles est faible. Cela pourrait découler des faibles moyens financiers dont disposent les femmes et de la lourdeur des investissements requis par cette activité.

Contrairement au Sénégal où la taille moyenne des élevages de pondeuses est de 5500 sujets [3] et d'autres pays tropicaux comme le Pakistan [37], les fermes avicoles guinéennes sont d'assez petite taille (2275 sujets en moyenne). Elles sont gérées par des responsables ayant en majorité un niveau d'instruction primaire et secondaire et des ouvriers le plus souvent analphabètes. Ce taux élevé d'analphabétisme, en désaccord avec les résultats de SECK [42] en aviculture moderne sénégalaise, pourrait avoir des répercussions négatives sur la productivité des volailles. En effet, selon CAUQUELIN [8], l'aviculture exige un minimum de technicité et, par conséquent, un certain niveau d'instruction.

- *Conduite de l'élevage*

La prépondérance (97,7%) de la souche Isabrown en élevage avicole de la Guinée traduit le rôle dominant des souches mi-lourdes dans certains pays d'Afrique comme le Sénégal où elles représentent 79% des souches exploitées [4]. Elle découlerait de la préférence des consommateurs pour les œufs roux qui seraient plus plaisants à l'œil [30]. Toutefois, selon KONATE [28], les souches mi-lourdes sont moins productives que les souches légères à œufs blanc. Une amélioration du taux de pénétration du marché guinéen par les souches légères à

travers une évolution des mentalités pourrait contribuer à améliorer l'efficacité technique de la filière.

Dans leur majorité, les éleveurs ont privilégié une orientation Est-Ouest de leur bâtiment sans doute pour éviter la pénétration des rayons solaires dans le bâtiment au lever et au coucher du jour et ses conséquences (nervosisme, évitement des zones éclairées, sur-densité). La systématisation de ce choix pourrait entraîner une aération insuffisante des locaux d'élevage dans les zones où les vents dominants souffleraient également dans le sens Est – Ouest.

La distance moyenne entre bâtiments qui n'est que la moitié (15 m) des normes recommandées (30 m) pourrait également constituer un frein au confort thermique des volailles. La densité qui est de 4,23 sujets/m<sup>2</sup> est très en dessous des normes recommandées en zone tropicale (6 à 7 sujets/m<sup>2</sup>) [39]. Elle pourrait, cependant contribuer à compenser les effets néfastes d'une mauvaise orientation des bâtiments ou d'un écartement insuffisant entre bâtiments.

### **3.1.2. PRODUCTIVITE**

La forte mortalité observée pendant la phase d'élevage et pendant les 5 premiers mois de ponte est proche de celle rapportée par BANKOLE [4] mais est supérieure aux résultats obtenus dans d'autres pays tropicaux [37]. Elle est, cependant, cohérente avec les nombreuses maladies identifiées par les éleveurs dans la présente étude et nécessite une meilleure connaissance de la pathologie aviaire en Guinée.

L'âge à l'entrée en ponte de 176,6 j est supérieur à celui rapporté par différents auteurs (125 jours, 133 jours) ([37], [28]). De même, les taux de ponte du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> mois sont inférieurs à ceux obtenus par FAROQ et al. [16] (69,3%), MUSSAWAR et al. [37] et KONATE [28] (83,5%). Outre les facteurs zoonosanitaires précédemment évoqués, ces contre performances pourraient également être dues à la qualité de l'aliment, à sa fréquence de distribution (une à trois fois par jour contre normalement deux) et à la quasi absence de programme lumineux.

S'agissant de la qualité de l'aliment, il ressort des résultats du tableau II, une inadéquation des apports en calcium et phosphore. Bien que le taux en protéines soit satisfaisant, il est nécessaire d'explorer leur teneur en lysine et méthionine, des acides aminés indispensables, qui selon MISSOHOU et al. [36], sont souvent déficients dans les aliments de volailles mis sur les marchés des pays d'Afrique de l'Ouest. Ces mauvaises performances zootechniques ajoutées à l'écart très important de prix entre producteur et les revendeurs constitue une entrave au développement de la filière et nécessite un certain nombre d'actions.

### **3.2. RECOMMANDATIONS**

Il ressort de nos investigations plusieurs contraintes qui minent le développement de la filière avicole en zone urbaine et périurbaine de Conakry. Pour une amélioration de cette filière, nous proposons des recommandations suivantes :

#### ***Au plan de la recherche***

Les dominantes pathologiques doivent être identifiées afin de mettre en place un programme cohérent de prophylaxie. De même, des études doivent être menées pour apprécier le confort thermique des oiseaux à l'intérieur des bâtiments et l'adaptabilité des souches exploitées.

#### ***Au plan des actions de développement***

Il sera question de développer un mécanisme endogène et durable de développement de la filière. A cet effet, nous proposons :

- la professionnalisation de l'activité avicole en rendant les conditions d'accès au crédit plus faciles ;
- l'incitation à la formation des aviculteurs pilotée par des structures de formation et de recherche en partenariat avec les structures de développement (ONG Nationales et Internationales) ;
- l'organisation des aviculteurs en associations et coopératives qui constitueraient un cadre de réflexion autour des problèmes freinant le fonctionnement ;
- la meilleure réglementation du secteur par des textes régissant le bon fonctionnement de la filière (fournisseurs de poussins, d'aliments et de médicaments) ainsi que le rôle des secteurs publics et privés impliqués ;
- la rigueur dans le contrôle des aliments pour volailles. Les provendiers doivent disposer d'un système d'auto-contrôle efficace. L'état par le biais du service d'élevage doit avoir un regard sur toutes les activités relevant de la filière. ;
- la facilité d'approvisionnement en intrants avicoles par la réduction des taxes douanières ;
- la construction de bons bâtiments d'élevage et le respect des normes d'élevage.

### *Au niveau de la commercialisation*

- Raccourcir les circuits de commercialisation pour diminuer le prix de vente des œufs aux consommateurs ;
- Instaurer un système de contrôle de qualité et favoriser la participation des services sanitaires à tous les stades.